

Lettre aux porteurs du FCP «LFPI GLOBAL BOND»

Objet : Fusion-absorption du FCP « **LFPI GLOBAL BOND** » (Part I : FR0012904654 ; Part D : FR0012916708 ; Part P : FR0012915668) par le FCP « **OPTIMIX** » (Part I : FR0011816305, Part D : FR0011507201 ; Part R : FR0011507193)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement (ci-après « FCP ») **LFPI GLOBAL BOND** (Part I : FR0012904654 ; Part D : FR0012916708 ; Part P : FR0012915668), et géré par la société de gestion Amilton Asset Management (ci-après « Amilton AM »). Nous vous remercions de votre fidélité.

Nous souhaitons vous informer de notre décision en date du 20 janvier 2020 de procéder à la fusion-absorption du FCP **LFPI GLOBAL BOND**, par le FCP **OPTIMIX**.

Ces modifications sont réalisées dans une logique de rationalisation de la gamme des OPC gérés avec des OPC disposant d'un actif plus important et d'élargissement des possibilités d'intervention sur les marchés.

1 – L'opération

L'opération implique les modifications suivantes :

1.1. **Modifications soumises à agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF »)**

Chacune des catégories parts du FCP **LFPI GLOBAL BOND** sera échangée contre la catégorie de part correspondante du FCP **OPTIMIX**. Ainsi :

- Les porteurs de parts de capitalisation (« I ») ISIN FR0012904654 du FCP **LFPI GLOBAL BOND** se verront attribuer des parts de capitalisation (« I ») ISIN FR0011816305 du FCP **OPTIMIX**.
- Les porteurs de parts de distribution (« D ») ISIN FR0012916708 du FCP **LFPI GLOBAL BOND** se verront attribuer des parts de capitalisation (« D ») ISIN FR0011507201 du FCP **OPTIMIX**.
- Les porteurs de parts de distribution (« P ») ISIN FR0012915668 du FCP **LFPI GLOBAL BOND** se verront attribuer des parts de capitalisation (« R ») ISIN FR0011507193 du FCP **OPTIMIX**.

Au terme de cette opération le FCP absorbé sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant sera augmenté en conséquence.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») pour ces modifications a été obtenu en date du **11 mars 2020**.

L'opération sera réalisée le 27 avril 2020 sur la valeur liquidative du 24 avril 2020. Aussi, les souscriptions et rachats sur les parts du FCP **LFPI GLOBAL BOND** seront suspendus à compter du **23 avril 2020** après 11h00, préalablement à la fusion.

Si vous acceptez cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, veuillez noter que ni le FCP absorbé ni le FCP absorbant, ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous est toujours offerte. Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur ces modifications, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.



2 - Les modifications entraînées par ces opérations

- **Profil de risque**
 - Modification du profil de rendement/risque : Oui
 - Augmentation du profil de rendement/risque : Oui

- **Frais**
 - Augmentation des frais : Oui

2-1 Profil de risque

- Concernant l'objectif de gestion :

Le fonds absorbé, a pour objectif d'obtenir sur un horizon de placement de 2 ans, de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'EONIA capitalisé + 2,50 %.

En fusionnant avec le FCP OPTIMIX, votre fonds aura pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EONIA capitalisé + 200 bps avec une volatilité cible inférieure à 3 %.

- Concernant l'indicateur de référence :

Le fonds absorbé, a pour indicateur de référence auquel comparer son investissement l'EONIA capitalisé + 2.50%.

En fusionnant avec le FCP OPTIMIX, votre fonds n'aura aucun indicateur financier à utiliser pour l'appréciation de la performance du Fonds, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier. Cependant le porteur pourra comparer la performance de son investissement à l'indice EONIA capitalisé + 200%. bps

- Concernant la stratégie d'investissement :

Le fonds absorbé, est un fonds d'obligations internationales et a une politique de gestion du fonds discrétionnaire et opportuniste. Elle est fondée sur un processus d'investissement top-down s'appuyant sur des analyses macro-économiques. Les gérants se concentrent sur la compréhension des grands mouvements de marché, leurs décisions reposent notamment sur une interprétation de la macro-économie, une appréciation du sentiment de marché et des flux, et une analyse technique des marchés. Cette approche est complétée par une analyse bottom-up pour la sélection des émetteurs (analyse crédit).

En fusionnant avec le FCP **OPTIMIX**, le gérant exposera principalement le portefeuille à des stratégies obligataires (de 0% à 200% de l'actif net) et à des stratégies actions (de -20 à 20% de l'actif net), par le biais de valeurs mobilières, d'instruments financiers à terme, et d'OPC. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en titres vifs et jusqu'à 10% de l'actif net en OPC. Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds investira ses actifs dans les principales stratégies suivantes :

- Stratégie de portage obligataire (et/ou de rendement) : Le Fonds investira dans cette stratégie de 0 à 100% maximum de l'actif net. De manière schématique, le gérant investira dans des titres de créances de toutes natures d'émissions publiques ou privées, sans contraintes de notation ou géographique. Ils pourront être à taux fixe ou à taux variable.
- Stratégie thématique macro (directionnelle et relative) : La stratégie se veut discrétionnaire et opportuniste. Elle est le fruit d'une analyse des facteurs macroéconomiques (approche « Top-Down ») et d'une sélection de sous-jacents, par le biais d'un processus d'analyse quantitative et/ou qualitative (approche « Bottom-Up »). Le déploiement de la stratégie Macro se fait en trois étapes : identification des thématiques d'investissement, sélection des supports d'investissement, assemblage des thématiques. La structure du portefeuille pourra être amenée à évoluer en fonction des conditions de marché et des convictions du gérant.



- **Concernant les fourchettes d'exposition :**

A la suite de l'opération, le profil de risque sera modifié comme suit :

- o l'exposition aux marchés actions (dont marché des petites et moyennes capitalisations) qui peut être portée de - 20% à 20% de l'actif net du FCP **OPTIMIX**, au lieu de -10% à 10% de l'actif net dans le FCP absorbé.
- o l'exposition au marché des taux qui peut être portée de -100% à 200% de l'actif net du FCP **OPTIMIX**, au lieu de 100% maximum de l'actif net dans le FCP absorbé.
- o l'exposition aux obligations à haut rendement (« titres spéculatifs ») qui peut être portée de -20% à 50% de l'actif net du FCP **OPTIMIX**, au lieu de 50% maximum de l'actif net dans le FCP absorbé.
- o l'exposition aux pays émergents qui peut être portée de - 20% à 40% de l'actif net du FCP **OPTIMIX**, au lieu de 10% maximum dans le FCP absorbé.

Le prospectus du fonds absorbant ne prévoit pas de fourchette de sensibilité taux contrairement à celui du fonds absorbé qui prévoyait une fourchette de sensibilité taux de - 7 à + 7 du fonds.

Le prospectus du fonds absorbé ne prévoyait pas de fourchettes d'exposition aux marchés des matières premières contrairement au prospectus du fonds absorbant qui prévoit une exposition de 0% à 10% de l'actif net du fonds.

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds absorbant, le FCP **OPTIMIX** a fait l'objet d'une évolution de sa stratégie d'investissement préalablement à l'opération de fusion. Les informations décrites ci-après, décrivent donc le fonds absorbant tel qu'il sera au moment de la fusion et non telle qu'il est aujourd'hui. En conséquence, les performances passées du fonds FCP **OPTIMIX** affichées dans le DICI, obtenues sur la base de l'ancienne stratégie ne reflètent pas la stratégie ci-dessus décrite.

2-2 Modification des frais (voir tableau ci-dessous)

L'opération de fusion entraîne une modification des frais comme suit :

	Assiette	Avant, LFPI GLOBAL BOND (absorbé)	Après, OPTIMIX (absorbant)
Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM	Souscription	Part D : 0 % Part I : 0 % Part P : 1 % max	Part D : 2 % max Part I : 2 % max Part R : 2 % max
Frais de gestion financière	Actif Net	Part D : 0.70% TTC max Part I : 0.70% TTC max Part P : 1.20 % TTC max	Part D : 0,75 % TTC max Part I : 0,50 % TTC max Part R : 0.75 % TTC max
Frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif Net	Néant	0,20 % TTC max

Concernant la commission de surperformance, son taux reste inchangé. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que le fonds indicé du fonds absorbant représentera désormais la performance de l'indice EONIA capitalisé + 200 bps au lieu et place de EONIA capitalisé + 250 bps avant fusion.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance, d'une période de douze mois minimum, sera modifiée et deviendra celle du fonds absorbant. Cette dernière débute le 1er août de chaque année et se termine au dernier jour de bourse du mois de juillet de l'année suivante.

Compte tenu de la mutation intervenue, avant fusion, sur le fonds absorbant Optimix, à titre exceptionnel de manière à prendre en compte le changement d'indicateur, l'actuelle période de référence du fonds absorbé qui a débuté le 1er août 2019 sur la base de l'ancien indicateur (Eonia capitalisé + 250bps), sera prolongée de 16 mois pour se terminer le 31 juillet 2021. Elle sera basée sur le nouvel indicateur (Eonia capitalisé + 200bps) à partir de la date du 16 mars 2020.



3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du FCP **OPTIMIX** ou d'en faire la demande auprès de **AMILTON ASSET MANAGEMENT S.A. 49 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS.**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine et sont disponibles sur notre site internet : www.amilton.com

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



AMILTON ASSET MANAGEMENT S.A.



Tableau Comparatif des éléments modifiés des deux fonds :

Dénomination	Avant, LFPI GLOBAL BOND (absorbé)	Après, OPTIMIX (absorbant)																																											
Classification	Obligations et autres titres de créances internationaux.	Néant																																											
Objectif de gestion	Sur un horizon de placement de 2 ans, le FCP a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'EONIA capitalisé + 2,50 %.	L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EONIA capitalisé + 200 bps avec une volatilité cible inférieure à 3 %.																																											
Indicateur de référence	EONIA capitalisé + 2.5 %	Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du Fonds. Cependant le porteur pourra comparer la performance de son investissement à l'indice EONIA capitalisé + 200 bps.																																											
Résumé de la stratégie d'investissement	Le FCP est un fonds d'obligations internationales ; sa gestion est active et discrétionnaire. Elle est fondée sur un processus d'investissement top-down s'appuyant sur des analyses macro-économiques. Les gérants se concentrent sur la compréhension des grands mouvements de marché, leurs décisions reposent notamment sur une interprétation de la macro-économie, une appréciation du sentiment de marché et des flux, et une analyse technique des marchés. Cette approche est complétée par une analyse bottom-up pour la sélection des émetteurs (analyse crédit).	Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose principalement le portefeuille à des stratégies obligataires (de 0% à 200% de l'actif net) et à des stratégies actions (de -20 à 20% de l'actif net), par le biais de valeurs mobilières, d'instruments financiers à terme, et d'OPC. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en titres vifs et jusqu'à 10% de l'actif net en OPC. Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds investira ses actifs dans les principales stratégies suivantes : stratégie de portage obligataire (et/ou de rendement), stratégie thématique macro (directionnelle et relative).																																											
Fourchettes d'exposition	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Principales limites d'investissement en obligations, devises et actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourchette de sensibilité globale</td> <td>[-7 ; +7]</td> </tr> <tr> <td>Dettes publiques ou privées OCDE</td> <td>Maximum 100 % de l'actif net</td> </tr> <tr> <td>Dettes publiques ou privées hors zone OCDE</td> <td>Maximum 10 %</td> </tr> <tr> <td>Obligations spéculatives à « haut rendement »</td> <td>Maximum 50 % de l'actif net</td> </tr> <tr> <td>Obligations non notées</td> <td>Maximum 20 % de l'actif net</td> </tr> <tr> <td>Devises</td> <td>Maximum 100 % de l'actif net</td> </tr> <tr> <td>Actions</td> <td>[-10 % ; +10 %]</td> </tr> </tbody> </table>	Principales limites d'investissement en obligations, devises et actions		Fourchette de sensibilité globale	[-7 ; +7]	Dettes publiques ou privées OCDE	Maximum 100 % de l'actif net	Dettes publiques ou privées hors zone OCDE	Maximum 10 %	Obligations spéculatives à « haut rendement »	Maximum 50 % de l'actif net	Obligations non notées	Maximum 20 % de l'actif net	Devises	Maximum 100 % de l'actif net	Actions	[-10 % ; +10 %]	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pondération des actifs</th> <th>Exposition Minimum</th> <th>Exposition Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marché actions</td> <td>-20%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont petites et moyennes capitalisations</i></td> <td>-20 %</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Marché des Taux</td> <td>-100%</td> <td>200%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i></td> <td>-20%</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont obligations non notées (« titres spéculatifs »)</i></td> <td>0%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Risque de Change</td> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Marchés émergents*</td> <td>-20%</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Matières premières**</td> <td>0%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Pondération des actifs	Exposition Minimum	Exposition Maximum	Marché actions	-20%	20%	<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	-20 %	20%	Marché des Taux	-100%	200%	<i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i>	-20%	50%	<i>Dont obligations non notées (« titres spéculatifs »)</i>	0%	20%	Risque de Change	0%	100%	Marchés émergents*	-20%	40%	Matières premières**	0%	10%
Principales limites d'investissement en obligations, devises et actions																																													
Fourchette de sensibilité globale	[-7 ; +7]																																												
Dettes publiques ou privées OCDE	Maximum 100 % de l'actif net																																												
Dettes publiques ou privées hors zone OCDE	Maximum 10 %																																												
Obligations spéculatives à « haut rendement »	Maximum 50 % de l'actif net																																												
Obligations non notées	Maximum 20 % de l'actif net																																												
Devises	Maximum 100 % de l'actif net																																												
Actions	[-10 % ; +10 %]																																												
Pondération des actifs	Exposition Minimum	Exposition Maximum																																											
Marché actions	-20%	20%																																											
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	-20 %	20%																																											
Marché des Taux	-100%	200%																																											
<i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i>	-20%	50%																																											
<i>Dont obligations non notées (« titres spéculatifs »)</i>	0%	20%																																											
Risque de Change	0%	100%																																											
Marchés émergents*	-20%	40%																																											
Matières premières**	0%	10%																																											
Actifs utilisés	Obligations et titre de créance, Actions, OPC jusqu'à 10% de l'actif, instruments financiers à terme et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres intégrant des dérivés dont des obligations convertibles pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque d'action, au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change.	Actions, Obligations et titre de créance, OPC jusqu'à 10% de l'actif, instruments financiers à terme et dans la limite de 20% de l'actif net, des titres intégrant des dérivés dont des obligations convertibles pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque d'action, au risque de taux, risque des marchés de matières premières et le risque de change, liquidités.																																											
Instruments Financiers dérivés	Nature des instruments utilisés : - Futures - Options - Swaps - Change à terme	Nature des instruments utilisés : - Contrats futures - Options - Contrats de change à terme - Des swaps - Des contrats à terme sur indices de contrats à terme sur matières premières. - Indices de CDS (contrat Default Swap) standardisés (de type indices iTraxx ou CDX)																																											
Commissaire aux comptes	Jean-François SIBIRIL	Arcade Finance																																											



Liquidités	Le FCP pourra détenir des liquidités de façon accessoire.	Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.
Date de clôture	Dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre	Dernier jour de bourse ouvré du mois du mois de juillet
Parts Décimalisation	0.001 part	Dix-millièmes de parts
Profil de risque	 <p>Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de change Risque actions Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés Risque de contrepartie Risque lié à l'utilisation de titres non notés ou de titres spéculatifs à haut rendement Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de liquidité Risque lié aux obligations convertibles Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents ou sur les pays hors OCDE</p>	 <p>Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs Risque de perte en capital Risque discrétionnaire et allocation d'actifs Risque lié au marché des actions Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations Risque lié aux marchés émergents Risque de crédit Risque de taux Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs » ou non notés Risque de change Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés Risque de contrepartie Risque sur matières premières Risque lié aux stratégies alternatives</p>
Commission de souscription	Part I : 0% Part D : 0% Part P : maximum 1% TTC	2 % maximum
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion Financière	Part I : 0.70% TTC maximum Part D : 0.70% TTC maximum Part P : 1.20% TTC maximum	Parts R et D : 0.75% TTC maximum Part I : 0.50% TTC maximum
Frais administratifs externe à la société de gestion	Frais intégrés dans les frais de gestion financière	0.20% TTC maximum
Commission de surperformance	15 % TTC de la surperformance lorsque la performance dépasse la performance de l'EONIA capitalisé + 250 bps par an	15 % TTC de la surperformance lorsque la performance dépasse la performance de l'EONIA capitalisé + 200 bps par an
Commission de mouvement (prélèvement sur chaque transaction)	Société de gestion : Néant Forfait selon la place de transaction et l'instrument traité de 0 € TTC à 120 € TTC	- Société de gestion : Néant - Dépositaire : Entre 0 et 100€ TTC maximum
Frais courants (DICI)	Part D : 0.73 % Part P : 1.23% Part I : 0.73 % Chiffres fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2019.	Part D : 1.89 % Part R : 1.89 % Part I : 1.69 % Chiffres fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 juillet 2019.



Date et périodicité de la valeur liquidative	<p>Quotidiennement : La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France ou un jour de fermeture de la bourse de Paris (calendrier Euronext). Dans le cas où ce jour serait un jour férié ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, la valeur liquidative serait calculée le jour ouvré suivant, bourse de Paris ouverte.</p> <p>La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré (date d'établissement de la valeur liquidative). La valeur liquidative est calculée et publiée au plus tard 1 jour après la date d'établissement de la valeur liquidative Le dépositaire règle les parts au plus tard 1 jour après la date de calcul et de publication de la valeur liquidative</p>	<p>Quotidienne : La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).</p> <ul style="list-style-type: none">- La valeur liquidative est établie <u>chaque jour</u> (date d'établissement de la valeur liquidative)- La valeur liquidative est calculée et publiée au plus tard 2 jours après la date d'établissement de la valeur liquidative- Le dépositaire règle les parts au plus tard 1 jour après la date de calcul et de publication de la valeur liquidative
---	---	---



MODALITES PRATIQUES

Valeur d'échange :

A la suite de la fusion-absorption vous recevrez un nombre de parts du FCP « **OPTIMIX** » en échange des parts du FCP « **LFPI GLOBAL BOND**» absorbé.

A titre indicatif, l'actif net, le nombre de parts et la valeur liquidative des parts de chacun des FCP concernés au **31 Janvier 2020**.

Part	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
LFPI GLOBAL BOND - (Part P)	- €	-	- €
LFPI GLOBAL BOND - (Part D)	- €	-	- €
LFPI GLOBAL BOND - (Part I)	15 404 220,64 €	1 565	9 842,95 €
OPTIMIX - (Part R)	2 616 782,68 €	25 299,2750	103,43 €
OPTIMIX - (Part D)	- €	-	- €
OPTIMIX - (Part I)	6 379 527,07 €	620,1308	10 287,38 €

Et sur cette base la parité d'échange sera déterminée selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du FCP « LFPI GLOBAL BOND » absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du FCP absorbant « OPTIMIX » absorbant}}$$

A titre indicatif, sur la base des valeurs liquidatives au **31/01/2020** de la part I du FCP **LFPI GLOBAL BOND** et de la part I du FCP absorbant **OPTIMIX**, en échange :

- d'une part I du fonds **LFPI GLOBAL BOND** le porteur se verra remettre 0.9568 part I du fonds absorbant et une soulte de 0,0032 €

Le nombre de parts attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle qui sera calculée le **27/04/2020 pour le fonds absorbé et le 27/04/2020 pour le fonds absorbant sur la valeur liquidative du 24/04/2020 pour chacun des deux fonds.**

Au terme de cette opération le FCP absorbé sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant sera augmenté en conséquence.

De ce fait, les parts créées par le FCP absorbant seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs de parts du FCP absorbé en fonction de la parité d'échange. Ces parts seront entièrement assimilées aux parts anciennes.